

**Procès-verbal du Conseil d'École N°3
mardi 23 juin 2020, mairie de Vouzan, 18h**

**École de
Vouzan**

Présents

Enseignants : M. Armenio (directeur école de Vouzan), Mme Durand, Mme Seguin

Mairie de Vouzan : M. Hureau (maire)

SIVOS : M. Mahérault (président du Sivos), Mme Brocheton (vice-présidente du Sivos)

Délégué départemental de l'Éducation Nationale : M. Body

Déléguées des parents d'élèves : Mme André, Mme Bord, Mme Coyco, Mme Marié,
Mme Terrade

Excusé(s) : Mme Philipson (Inspectrice de l'Éducation Nationale), Mme Victoria (déléguée des parents d'élèves)

Absent(es) : -

M. Armenio préside la séance et rappelle l'ordre du jour.

La secrétaire de séance est Mme Seguin.

Début de la séance : 18h05

Monsieur Armenio rappelle que la mise en place *de manière distincte entre Vouzan et Sers* du conseil d'école N°3 est exceptionnelle. Cette configuration est due à la situation sanitaire actuelle. Le jour où les invitations ont été lancées, les contraintes étaient telles que la configuration adoptée demeurerait la plus envisageable.

L'école de Sers organise son conseil d'école le jeudi 25 juin. Monsieur Armenio insiste sur le fait que cette situation est temporaire : les deux écoles forment un RPI.

- **Inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021. Accueil des futurs CE1.**

Concernant l'accueil des CE1 scolarisés à Sers, il se fera le 02 juillet à 18h30 à l'école avec les parents. Ils pourront visiter l'école et Mme Durand répondra aux diverses questions. Les réponses pédagogiques seront exposées lors de la réunion de rentrée en septembre 2020.

Un débat s'ouvre sur la récupération en début d'année par les associations de parents d'élèves des adresses mails des parents d'élèves de l'école. Monsieur Armenio propose aux responsables des associations de faire passer un mot dans les cahiers de liaison dès les premiers jours de la rentrée afin de se faire connaître (adresse mail, numéro de téléphone...).

Cela permettrait aux associations de recueillir un bon nombre de contacts en attendant les listes officielles (après mise à jour du logiciel ONDE). Il convient toutefois de bien distinguer les associations de parents d'élèves qui aident financièrement l'école pour des projets pédagogiques des représentants de parents d'élèves qui siègent au conseil d'école. Bien souvent, les listes sont les mêmes, mais il faut bien le préciser.

Pour les associations, la connaissance de ces informations est primordiale tant pour l'organisation d'événements tout au long de l'année que pour la communication des dates de conseils d'école et l'enregistrement des questions diverses correspondantes...

Les associations sont donc invitées à produire un mot qui sera diffusé dès les premiers jours dans les cahiers de liaison des élèves. Ce document donnera le choix aux parents d'être ou non sur une liste de diffusion des responsables des associations de parents d'élèves.

- **Prévision des répartitions et effectifs sur le R.P.I pour l'année scolaire 2020-2021**

		Tableau de répartition des élèves (prévision)								
		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Effectifs prévus		21	23	11	17	19	23	17	16	147
Élèves à répartir		21	0	0	0	0	0	0	0	21
Sers	PS-MS	25	21	4						
72	MS-GS	24		19	5					
	GS-CP	23			6	17				
Vouzan	CE1-CE2	26				19	7			
75	CE2-CM1	26					16	10		
	CM1-CM2	23						7	16	

A ce jour, Madame Jossand (directrice de l'école de Sers) a annoncé l'inscription de sept PS. Madame Montigny (secrétaire de la mairie de Vouzan) lui en a communiqué cinq de plus. Ce qui porte le nombre de PS pour l'année prochaine **en prévisionnel** à douze. Cependant, dans les prévisions de Madame Jossand apparaissent 21 PS. Compte tenu de ce nombre de PS, il a précédemment été envisagé que l'ensemble des CE1 du RPI seraient admis à Vouzan.

Or, il a également été acté que si le nombre d'inscriptions de PS restait bas et n'évoluait pas (pour atteindre les 21), il faudrait envisager d'admettre une partie des CE1 à l'école de Sers : les CE1 seraient alors répartis sur les deux écoles. En tout état de cause, un trop grand écart dans les effectifs réels entre les deux écoles justifiera la répartition des CE1 sur les deux sites du RPI.

Madame Durand insiste sur le fait que du point de vue pédagogique, Madame Bailly et elle-même travaillent et ont des projets ensemble. Les enseignants des CE1 répartis sur les deux écoles ont toujours œuvré pour mettre en place des programmations communes et des projets communs.

Monsieur Mahéroul relève – conformément aux débats lancés lors du conseil d'école – qu'il faut respecter un certain équilibre, il en va de la qualité de l'enseignement.

- **Point sur les besoins en investissement**

Le prévisionnel en investissement pour 2020 a été accepté par le SIVOS (acté au conseil d'école N°2 du 10 mars 2020) :

- 3 caméras mobiles de classe (elles permettent de transmettre vers les PC et les VPI les productions des élèves ou tout autre document à partager) → 208,80 € ;
 - 3 licences d'utilisation correspondantes → 57,60 € ;
 - 1 adaptateur réseau pour faire communiquer en Wifi un PC vers un VPI (article en option à l'époque de l'achat des VPI et qui s'avère indispensable désormais). Initialement prévu « à l'essai » pour une classe, il le sera désormais pour les 3 classes. En effet, après mise à jour du devis auprès de CID, cet article a été remplacé par 3 produits « génériques » équivalents → 176,04 € ;
 - 2 laboratoires de langues → 772,72 € ;
 - 2 micros correspondants → 230,70 €.
- Soit un total de **1 445,86 €**.

Monsieur Mahéroul indique qu'il convient désormais de transformer ces besoins en devis. Monsieur Armenio propose de mettre très rapidement à disposition de Monsieur Mahéroul ou de Madame Brocheton les devis des articles sollicités. Monsieur Mahéroul les validera (en observant l'équilibre financier).

- **Bilan sur la période du 13 mars à ce jour**

Monsieur Hureau confirme qu'il n'a pas été effectué de travaux sur l'école durant cette période.

Madame Durand, Madame Seguin et Monsieur Armenio ont été absents de l'école pour des raisons de santé face au virus. Ils ont œuvré à distance pour maintenir la continuité pédagogique. Plusieurs phases se sont succédé, durant lesquelles ils ont tous les trois été très attentifs tant pour le suivi des élèves en distanciel qu'en présentiel. Les deux collègues en charge de l'accueil des élèves à l'école ont pu organiser une continuité pédagogique avec un effectif de 21 élèves répartis sur deux classes. Puis, à compter du 22 juin, hormis une élève, tous les élèves sont revenus à l'école.

- Les exercices de sécurité (incendie et PPMS) n'ont pas pu être effectués.
- Dispositif « École et Cinéma » : les élèves n'ont pas pu assister au visionnage du troisième film : un film d'animation « Un conte peut en cacher un autre » pour le cycle 2 et une comédie musicale « Chantons sous la pluie » pour le cycle 3.
- Fête du Court Métrage du 25 au 31 mars 2020 : les trois classes n'ont pas pu participer à la manifestation.
- Parlement des enfants 2020. Rappel : à l'occasion de cette 24^{ème} édition, le thème retenu était « l'égalité entre les femmes et les hommes ». Notre candidature avait été retenue et nous avons élaboré une proposition de loi visant à **lutter contre les discriminations fille/garçon**. Malheureusement, c'est encore une école de Charente Maritime qui a été sélectionnée pour représenter l'académie de Poitiers. On ne baisse pas les bras : l'année prochaine, nous nous relancerons dans le projet !

- Les « permis Piéton » avec les CE2 et « permis Internet » avec les CM2 n'ont pu se poursuivre.

- Opération Chocolats à Pâques. A Noël, l'opération avait rapporté 331,32 €. Pour Pâques, nous avançons « à tâtons » dès le début du confinement . Nous avons proposé trois cas de figures aux familles.

Parole donnée à Mme Durand : les trois possibilités ont été les suivantes :

1- la commande était maintenue et les chocolats pouvaient être récupérés à la chèvrerie de Vouzan ;

2- la commande était annulée ;

3- la commande serait envisagée « à la reprise ». Compte tenu de la date tardive, cette possibilité n'est plus envisageable. Les chèques seront rendus aux familles.

- Journée Mondiale de l'Eau le vendredi 27 mars 2020. Manifestation annulée.

- Cycle basket : n'a pas pu avoir lieu.

- Hand-ball : le cycle prévu en mai-juin a également été annulé.

- Cycle natation pour les CE2-CM1: n'a pas pu avoir lieu. Le planning pour l'année prochaine a été reçu ce jour. Pour les classes de Mesdames Bailly et Seguin, le cycle aura lieu le vendredi matin du 26 mars au 18 juin 2021.

- Fête de l'école (25 juin à 17h) : n'aura pas lieu.

- Dans le cadre du PEAC, le dispositif « Orchestre à l'école » avait été envisagé pour la rentrée scolaire 2020/2021. Se basant sur l'apprentissage d'un instrument dans le cadre d'une pratique musicale collective régulière, ce dispositif œuvre au développement d'orchestres en milieu scolaire, qui viennent ainsi compléter et enrichir l'éducation artistique et culturelle des élèves.

Le projet s'adresse à une classe en principe pendant 3 ans (du CE2 au CM2). Il devient une matière à part entière et est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique.

Le projet démarrerait avec la classe Madame Durand, se poursuivrait avec la classe de Madame Seguin et se terminerait avec la classe de Monsieur Armenio.

Monsieur Hureau confirme son accord pour mettre en place le projet. Monsieur le maire reste en contact avec Madame Patin (Grand Angoulême) sur ce sujet et précise qu'avec le SIVOS, l'assurance des instruments (à hauteur de 500 €) avait été « lignée au budget ».

- La classe de découverte des CP/CE1 en 2020 a été annulée. En ce qui concerne celle qui était envisagée en 2021 avec la classe de CM1/CM2, une option avait été posée sur quatre jours au mois d'avril 2021. Or, durant le confinement, la structure d'accueil nous a demandé un positionnement ferme (arrhes). En effet, face aux annulations croissantes des projets de 2020, de nombreux centres font face à des demandes de report de 2020 sur 2021. Cela

explique pourquoi il a été nécessaire de se positionner. Au regard de la situation sanitaire et compte tenu de la très faible visibilité sur l'année scolaire 2020/2021, il a été impossible d'engager financièrement le moindre projet. La décision de partir en classe de découverte sera étudiée et actée en conseil de maîtres du RPI. Il convient de l'inscrire à l'ordre du jour du premier conseil de maître du RPI.

Quoi qu'il en soit, à ce jour, il n'est pas dit que les CM1/CM2 ne feront pas de classe de découverte. Il faut en discuter **en équipe** dès la reprise de l'année scolaire et étudier très vite les différentes options sur le RPI.

Questions et remarques diverses :

- Nous tenons vraiment à remercier les enseignants de Vouzan pour le travail fourni durant le confinement. Ils ont très bien géré l'organisation de « la continuité pédagogique », ils ont su être à notre écoute, se sont montrés disponibles et encourageants, ils ont su évoluer et prendre en compte nos demandes (et celles de nos enfants) et nos remarques. Enfin ils ont rivalisé d'imagination pour motiver nos enfants !!!

- Merci également pour la réactivité de la mairie (et son équipe) pour les différentes mise en place à la reprise de l'école post confinement.

- Est-il prévu une visite de l'école pour les CP/CE1 de SERS ?

Réponse donnée au premier point de l'ordre du jour.

- Comment est envisagé le cycle piscine qui n'a pu être honoré pour les CE2/CM1 ?

Réponse : les cycles « natation » ont été annulés pour toutes les écoles qui devaient en bénéficier à compter du 16 mars 2020. Reporter à 2020/2021 les cycles annulés serait difficilement concevable car cela supposerait que non pas deux, mais quatre classes devraient en bénéficier. Cette organisation et les modifications au planning qui en découlent ne sont pas aisément envisageables.

- Nous avons conscience qu'il reste peu de temps mais est-il possible d'envisager une photo de classe afin de garder un souvenir de cette année particulière ? (certains parents peuvent se rendre disponible pour les faire si besoin...)

Réponse : oui, nous acceptons volontiers que cela se réalise. Il nous faut étudier très rapidement la procédure à mettre en place : faire passer un mot pour demander l'accord des parents, photos délivrées par un photographe professionnel ou via un site internet... Nous retenons la date du vendredi 26 juin au matin.

Parole donnée à Monsieur le Maire : pour évoquer le projet « cantine ».

A la rentrée de septembre 2020, les enfants mangeront à la salle des fêtes (elle ne sera plus louée, le matériel sera transporté). Les enfants seront nourris dans les conditions optimales comme d'habitude (toutes les chaînes - notamment de désinfections - seront respectées). Le nouveau restaurant scolaire verra le jour au mieux après les vacances de printemps, soit fin avril 2021. L'organisation du service est actuellement à l'étude afin de pouvoir accompagner les élèves chaque midi à la salle des fêtes.

Monsieur Hureau rappelle que le projet inclut la construction de toilettes toutes neuves (avec accès PMR).

Monsieur Armenio confirme en outre que le projet s'accompagne de l'objectif de s'inscrire dans **la démarche « E3D » (École en Démarche globale de Développement Durable)**.

Il s'agira concrètement de :

- mettre en valeur les projets EDD déjà existants en les appuyant sur une vraie politique d'établissement ;
- développer les partenariats, notamment avec les acteurs territoriaux.

Fin de la séance : 19h30